

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2295

14 septembre 2012

SOMMAIRE

Angela Private S.A. SPF	110128	River & Impact S.à r.l.	110134
Apicius Restaurants Sàrl	110131	Rovi International Solutions S.à r.l.	110133
Ardec S.A.	110152	Royal Buildings S.A.	110144
ASSOCIATION DES SOUFIS TIJANI DU		Rubik Ventures	110143
Luxembourg - Membre du Cercle des		Saco S.A., SPF	110155
Souffles	110153	Samarec S.A.	110158
Avantor Performance Materials Holdings		Samisa S.à r.l.	110159
S.A.	110127	Samisa S.à r.l.	110144
BER S.A.	110133	SB International S.à r.l.	110160
Biosea	110152	Sea International S.A.	110160
Black Rhino Partners S.A.	110143	Senior Assist International S.à r.l.	110151
Cabinet de Formation mu-sophrologue		S.I.G. Kapital S.A.	110151
S.à.r.l.	110117	Sky Luxco S.à r.l.	110151
Cabinet mu-sophrologue S.à.r.l.	110114	SNF S.A., SICAV-SIF	110155
Cabinet mu-sophrologue S.à.r.l.	110117	SN GP S.à r.l.	110160
Cernunnos	110152	Specialized Investment Management Sicav	
Davidis Restaurants Sàrl	110159	- SIF	110133
HRGT Holdco S.à r.l.	110148	Spotclark S.à r.l.	110153
Johnson Controls Luxembourg Corporate		TomTom Treasury Luxembourg II S.à r.l.	
Finance S.à r.l.	110127	110149
Midas Holdco IV S.à r.l.	110118	Triodos Sicav I	110160
Milfix Health Care East S.à r.l.	110151	Truman Properties S.A.	110158
Proteger Holding S.à r.l.	110134	Tuyauterie Industrielle et Serrurerie ...	110124
PS Luxembourg S.à r.l.	110127	Urban Holding S.A.	110145
Quattro S.à.r.l.	110117	UVA Overseas I S.A.	110155
RBC Finance S.à r.l./B.V.	110143	Vexinluxe S.A.	110151
Reech AiM Group	110127	Wepe Trading S.à r.l.	110132
Remake	110144	World Motor Holdings II S. à r.l.	110126
Resimmob Holding S.A.	110144		
Resources and Infrastructure Develop-			
ment S.C.A.	110132		

Cabinet mu-sophrologue S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4591 Differdange, 24, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 170.878.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le trois août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Marianne URBANO, gérante, née le 10 août 1966 à Meaux en Seine et Marne, France, demeurant à L-4591 Differdange, 24 rue des Jardins.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Cabinet mu-sophrologue S.à.r.l.».

Art. 3. Le siège social est fixé à Differdange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale des associés.

La société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'exercice de l'activité commerciale de gestionnaire d'un organisme de formations professionnelles continues, diplômantes et non diplômantes.

- Sophrologie - Relaxation - Musicothérapie® - Mindfulness et tout ce qui est en relation avec le bien-être.

- Organisation de formations dans tout ce qui est des ressources humaines.

Coaching et formations en entreprises et collectivités, en individuel et de groupes, cours HACCP et détection des nuisibles.

- Coaching individuel et de groupes.

La société a également pour objet directement ou indirectement, la distribution et l'application de produits antiparasitaires, le commerce permanent et ambulancier de produits alimentaires et antiparasitaires, ainsi que l'exploitation d'un snack-restaurant avec vente de boissons alcoolisées permanent et ambulancier.

La société pourra également procéder à la mise en place de réseaux commerciaux tant en Europe que dans le reste du monde et sera habilitée à faire toutes opérations dans le domaine du consulting et particulièrement du conseil en stratégie d'entreprise.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans les limites légales, les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

A l'égard des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV. - Décisions des associés - Décisions collectives d'associés

Art. 9. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année au trente et un décembre, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire:

Par dérogation, le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le trente et un décembre 2012.

Souscription et libération:

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

Madame Marianne Urbano, préqualifiée	100 parts
TOTAL:	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné par certificat bancaire, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant qualifié ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Marianne URBANO, gérante, née le 10 août 1966 à Meaux, Seine et Marne, France, demeurant 24, rue des Jardins, L-4591 Differdange.

3.- La société est engagée, en toutes circonstances, y compris pour toutes opérations bancaires, par la seule signature du gérant.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée au 24, rue des Jardins, L-4591 Differdange - Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire de la comparante que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites à l'article 4 des présents statuts, respectivement après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. URBANO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2012. Relation: LAC/2012/37436. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012105544/153.

(120144073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

**Cabinet de Formation mu-sophrologue S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cabinet mu-sophrologue S.à.r.l.).**

Siège social: L-4591 Differdange, 24, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 170.878.

L'an deux mille douze, le neuf août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Cabinet mu-sophrologue S.à r.l.», ayant son siège social à L-4591 Differdange, 24, rue des Jardins, R.C.S. Luxembourg section B numéro en cours, constituée suivant acte reçu le 3 août 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale en Cabinet de Formation mu-sophrologue S.à r.l.
- 2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de modifier la dénomination sociale de la société en Cabinet de Formation mu-sophrologue S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société prend la dénomination de «Cabinet de Formation mu-sophrologue S.à r.l.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 10 août 2012. Relation: LAC/2012/38395. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012105545/40.

(120144073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Quattro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, 7, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 146.042.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105256/10.

(120143866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Midas Holdco IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 170.891.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third day of August.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Midas Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168966,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal in Luxembourg, on 1 August 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder representing the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies or entities in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies or entities as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Midas Holdco IV S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of

the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders or its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 19. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by Midas Topco S.à r.l.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management 6 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 31,000, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164777, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Englischen Textes:

Im Jahre zweitausenzwölf, den dritten Tag von August.

Vor uns Notar Carlo Wersandt, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, in Vertretung von Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welch Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt.

IST ERSCHIENEN:

Midas Topco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 168966,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet Juristin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlichen Vollmachten, ausgestellt in Luxemburg, am 1 August 2012.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften oder juristische Personen, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe oder Gruppe von juristischen Personen wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Midas Holdco IV S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Außenstellen und andere Niederlassungen können außerhalb Luxemburgs gegründet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen, aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 12. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführeratsitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen, die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführeratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführeratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführeratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 13. Die Protokolle aller Geschäftsführeratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 19. Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Abschlagsdividenden können unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen ausgeschüttet werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 24. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von Midas Topco S.à r.l. vorgeannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2012.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euros (EUR 1.400.-) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.
2. BRE/Management 6 S.A., eine société anonyme bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 31.000 Euro, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 164777, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Vertreter mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet : C. NOBLET und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2012. Relation: LAC/2012/37535. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 16. August 2012.

Référence de publication: 2012105765/324.

(120144270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

T.I.S., S.à r.l., Tuyauterie Industrielle et Serrurerie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5227 Mondorf-les-Bains, 15, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.888.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur José CORTES, Chargé d'affaires, né à Hettange-Grande (France) le 11 février 1964 demeurant à F-57570 Breistroff-la-Grande, 20, route de Thionville.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Tuyauterie Industrielle et Serrurerie, en abrégé T.I.S., S.à r.l. (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet l'exécution pour son compte ou pour le compte de tiers de tous travaux de chaudronnerie, tuyauterie, soudure et en général tout travail de montage, d'entretien et de réparation de canalisations pour l'industrie.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Mondorf-les-Bains.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur José CORTES, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prôdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

110126

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-5227 Mondorf-les-Bains, 15, rue Lou Hemmer.
- 2.- Monsieur José CORTES, Chargé d'affaires, né à Hettange-Grande (France) le 11 février 1964 demeurant à F-57570 Breistroff-la-Grande, 20, route de Thionville, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: José CORTES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2012. Relation GRE/2012/3037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012105927/108.

(120144278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

World Motor Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.232.

—
EXTRAIT

Il résulte de deux contrats de cession de parts sociales en date du 1^{er} juillet 2011:

1) Qu' Investindustrial IV L.P. a transféré 23 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune à Upper Brook Street investments II LLP, un limited liability partnership anglais, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro OC 333597;

2) Qu' Investindustrial IV, L.P. a transféré 340 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune à BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable-SICAV organisée sous la forme d'un fond d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.312.

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- Investindustrial IV, L.P. détient 113 601 parts sociales;
- BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF détient 10 061 parts sociales;
- Upper Brook Street investments II LLP détient 648 parts sociales;
- BI-Invest Ventures Limited détient 230 parts sociales;
- Eaton Square Investment Holdings Limited détient 230 parts sociales;
- Afor Investments & Consulting Limited détient 230 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012105980/28.

(120144401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Johnson Controls Luxembourg Corporate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 158.560.

—
Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 12 avril 2012

M. Jerome Dennis OKARMA a été nommé comme président du conseil de gérance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Johnson Controls Luxembourg Corporate Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012104479/14.

(120142672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Reech AiM Group, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 116.129.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012105257/10.

(120143546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Avantor Performance Materials Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.169.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 août 2012

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Koenraad VAN DER HAEGEN a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.

3. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

4. Mademoiselle Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Avantor Performance Materials Holdings S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105456/21.

(120144390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

PS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 150.360.

—
Les comptes annuels audités de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012105254/12.

(120143816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Angela Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.884.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le neuf août.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme VALON S.A., établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, Inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 63.143, représentée par Madame Roselyne CANDIDO, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 08 août 2012

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «ANGELA PRIVATE S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 350.000,-) divisé en TROIS MILLE CINQ CENT (3.500) actions de CENT (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel par décision du Conseil d'administration à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de CENT (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée

soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou

la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le 1^{er} lundi du mois de septembre à 14 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2013.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, l'intégralité des actions a été souscrite par la société anonyme VALON S.A., établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 63.143.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 350.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR DEUX MILLE (2.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130 et ayant comme représentant permanent Monsieur Yves BIEWER, né le 16 août 1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

b) VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143 et ayant comme représentant permanent, Monsieur Cédric JAUQUET, né le 24 juillet 1975 à Namur, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086, et ayant comme représentant permanent, Monsieur Guy BAUMANN, né le 2 mai 1956 à Esch-sur-Alzette demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

3. La société anonyme LANNAGE S.A., inscrite au registre de commerce sous le numéro B 63.130, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg est nommée Présidente du Conseil d'administration.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société anonyme AUDIT TRUST S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 63.115.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

6. Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: R. CANDIDO, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 août 2012. Relation: EAC/2012/10657. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 14 août 2012.

Référence de publication: 2012105479/179.

(120144179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Apicius Restaurants Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 162.881.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 22 août 2011, que

- Monsieur Gerben WILLEMS a cédé 499 parts sociales à la société G. Willems Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social à NL-1412HR Naarden, Ferdinand Bollaan 16, inscrite à la Chambre de Commerce de Gooi-, Eem-et Flevoland sous le numéro 34224292;

- Monsieur Thibaut VAN HÖVELL TOT WESTERFLIER a cédé 2.501 parts sociales à la société G. Willems Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social à NL-1412HR Naarden, Ferdinand Bollaan 16, inscrite à la Chambre de Commerce de Gooi-, Eem-et Flevoland sous le numéro 34224292;

- Monsieur Thibaut VAN HÖVELL TOT WESTERFLIER a cédé 3.000 parts sociales à la société Tacking B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social à NL-3743HK Baarn, de Genestetlaan 8, inscrite à la Chambre de Commerce de Gooi-, Eem-et Flevoland sous le numéro 32171719.

Par conséquent, à compter du 22 août 2011, la répartition du capital social de la société APICIUS RESTAURANTS SARL est comme suit:

Monsieur Thibaut VAN HÖVELL TOT WESTERFLIER, précité:	4.000 parts sociales
TACKING B.V.	3.000 parts sociales
G. WILLEMS HOLDING B.V.	<u>3.000 parts sociales</u>
TOTAL:	10.000 parts sociales

Acceptation de cession de parts

a) Monsieur Thibaut van Hövell tot Westerflieger, administrateur de sociétés, né à Curaçao le 12 juillet 1970, demeurant à B-1180 Bruxelles (Belgique), 23, avenue du Vert Chasseur;

b) Monsieur Werner Krabbe, consultant, né à Weerselo (Pays-Bas) le 1^{er} octobre 1972, demeurant à NL-3743 HK Baarn (Pays-Bas), 8, De Genestetlaan,

c) La société en commandite à responsabilité limitée BFSH Management SCRL, avec siège social à B-1050 Bruxelles, avenue Louise 176, boîte 9, RPM Brussels 0425.267.301 et représentée par son représentant permanent Monsieur Thibaut van Hövell tot Westerflieger, gérant, préqualifié,

agissant en leur qualité de gérants de la société, déclarent accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Grevenmacher, le 22 août 2011.

Pour extrait conforme

VAN HÖVELL TOT WESTERFLIER Thibaut / KRABBE Werner / BFSH Management SCRL

- / - / Représentée par Monsieur VAN HÖVELL TOT WESTERFLIER Thibaut

Référence de publication: 2012105482/39.

(120144105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Wepe Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 22, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.169.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend zwölf, den sechsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCIENEN:

Herr Peter WERNY, Handelsvertreter, geboren in Trier (D) am 4. November 1945, wohnhaft in L-6450 Echternach, 22, rue de Luxembourg.

Welcher Komparsent ersucht den amtierenden Notar die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

1.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) „WEPE TRADING S.à r.l.“, mit Sitz in L-6450 Echternach, 22, rue de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) Sektion B Nummer 98.169, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, am 15. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1064 vom 26. November 2001, deren Satzung mehrmals abgeändert wurde und zuletzt auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, am 3. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2370 vom 4. Dezember 2009.

2.- Dass das Gesellschaftskapital zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je ein hundert fünfundsiebenzig Euro (EUR 125,-).

3.- Dass der Komparsent, als alleiniger Eigentümer sämtlicher Anteile vorgenannter Gesellschaft „WEPE TRADING S.à r.l.“, beschliesst diese mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sämtliche Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft zu übernehmen.

4.- Dass sich daraus ergibt sich dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „WEPE TRADING S.à r.l.“ mit Wirkung vom heutigen Tage an definitiv aufgelöst ist und dass die Liquidation abgeschlossen ist.

5.- Dass dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird.

6.- Dass die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschafts-sitz aufbewahrt werden.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Peter WERNY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2012. Relation GRE/2012/2572. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Référence de publication: 2012105984/42.

(120144407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Resources and Infrastructure Development S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 144.030.

—
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Pour Resources and Infrastructure Development S.C.A.

Représentée par Resources and Infrastructure Development Manager S.à r.l.

Gérant commandité

Représenté par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2012105259/15.

(120143413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

BER S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 133.765.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 13 août 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Dan Emanuel LEVI, Administrateur-Président, consultant, Corso Re Umberto 26, 10128 Turin, Italie;

- Madame Carmen PLEIM, épouse ROESER, Administrateur, 8, rue Berg, L-6926 Flaxweiler, Luxembourg;

- Maître Thierry REISCH, Administrateur, 12, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 13 août 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Pour BER S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012105523/19.

(120144349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Specialized Investment Management Sicav - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 147.171.

—
Extrait des Résolutions prises par le Conseil d'Administration le 2 juillet 2012

En date du 2 juillet 2012, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Sohail A. Khan avec effet au 2 juin 2012 de sa fonction d'administrateur;

Luxembourg, le 14 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SPECIALIZED INVESTMENT MANAGEMENT SICAV-SIF

BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2012105280/15.

(120143311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Rovi International Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.546.

—
La Société note le changement de siège social de son associé unique, Rovi Global Services S.à r.l qui est désormais le suivant: 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rovi International Solutions S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012105261/13.

(120143630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

River & Impact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour River & Impact S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105260/11.

(120143735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Proteger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.073.078,30.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.211.

In the year two thousand and twelve, on the first day of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Proteger Holding S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 30 May 2012 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1677 of 4th July 2012 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 169.211.

The meeting was presided by Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all twenty-four thousand nine hundred (24,900) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The items of the agenda on which resolutions were to be passed are as follows, all these items being interrelated and to be resolved upon as a sole resolution:

Agenda

(A) Creation of ten different classes of shares, namely classes I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX and X and determination of the rights and obligations of the different classes of shares by amending the articles of incorporation as set forth under (E) below;

(B) Reduction of the nominal value of each share in issue from one United States Dollar (USD 1) to one United States Dollar Cent (USD 0.01);

(C) Reclassification of the existing twenty-four thousand nine hundred (24,900) shares into twenty-four thousand nine hundred (24,900) shares class I shares;

(D) Immediate increase of the issued share capital by an amount of two million seventy two thousand eight hundred twenty nine United States Dollar and thirty United States Dollar Cent (2,072,829.30) to an amount of two million and seventy-three thousand and seventy-eight United States Dollar and thirty United States Dollar Cent (USD 2,073,078.30) by the issue of a total of two hundred seven million two hundred eighty two thousand nine hundred thirty (207,282,930) shares in such classes as set forth below each with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) and a total subscription price of two hundred seven million two hundred eighty two thousand nine hundred thirty United States Dollar (USD 207,282,930); subscription to the new shares by the subscribers in the proportion set out below and payment of the total subscription price by cash payment of two hundred seven million two hundred eighty two thousand nine hundred thirty United States Dollar (USD 207,282,930), allocation of an amount equal to the nominal value of one United

States Dollar Cent (USD 0.01) per share to the issued share capital and an amount of two hundred five million two hundred ten thousand one hundred United States Dollar and seventy United States Dollar Cent (USD 205,210,100.70) to the legal reserve and the remainder to the share premium,

Subscriber	Class of shares	Number of shares
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	I	4 953 347
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	I	4 550 884
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	I	4 232 004
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	I	4 650 307
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	I	1 912 855
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	I	406 486
Total class I		20,705,883
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	II	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	II	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	II	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	II	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	II	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	II	406 486
Total class II		20,730,783
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	III	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	III	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	III	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	III	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	III	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	III	406 486
Total class III		20,730,783
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	IV	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	IV	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	IV	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	IV	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	IV	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	IV	406 486
Total class IV		20,730,783
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	V	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	V	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	V	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	V	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	V	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	V	406 486
Total class V		20,730,783
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	VI	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	VI	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	VI	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	VI	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	VI	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	VI	406 486
Total class VI		20,730,783
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	VII	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	VII	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	VII	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	VII	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	VII	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	VII	406 486
Total class VII		20,730,783
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	VIII	4 958 646

Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	VIII	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	VIII	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	VIII	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	VIII	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	VIII	406 486
Total class VIII		<u>20,730,783</u>
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	IX	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	IX	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	IX	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	IX	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	IX	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	IX	406 486
Total class IX		<u>20,730,783</u>
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	X	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	X	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	X	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	X	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	X	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	X	406 486
Total class X		<u>20,730,783</u>

(E) Amendment of the articles of incorporation of the Company by amending articles 5 and 14 and adding a new article as article 16 (with a consequential amendment of the numbering of the articles thereafter) as set forth below:

(i) amendment of article 5 to read as follows:

Art. 5 Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at two million seventy three thousand seventy eight United States Dollars and thirty United States Dollar Cent (USD 2,073,078.30) divided into

Twenty million seven hundred thirty thousand seven hundred eighty three (20,730,783) Class I Shares,
 Twenty million seven hundred thirty thousand seven hundred eighty three (20,730,783) Class II Shares,
 Twenty million seven hundred thirty thousand seven hundred eighty three (20,730,783) Class III Shares,
 Twenty million seven hundred thirty thousand seven hundred eighty three (20,730,783) Class IV Shares,
 Twenty million seven hundred thirty thousand seven hundred eighty three (20,730,783) Class V Shares,
 Twenty million seven hundred thirty thousand seven hundred eighty three (20,730,783) Class VI Shares,
 Twenty million seven hundred thirty thousand seven hundred eighty three (20,730,783) Class VII Shares,
 Twenty million seven hundred thirty thousand seven hundred eighty three (20,730,783) Class VIII Shares,
 Twenty million seven hundred thirty thousand seven hundred eighty three (20,730,783) Class IX Shares,
 Twenty million seven hundred thirty thousand seven hundred eighty three (20,730,783) Class X Shares,
 each Share with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class X).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes X, IX, VIII, VII, VI, V, IV, III, II and I shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of

the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

(ii) amendment of article 14 to read as follows:

Art. 14 Distributions.

14.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

14.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

14.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

14.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

14.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

14.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class X shares, then if no Class X shares are in existence, Class IX shares and in such continuation until only class I shares are in existence)

(iii) inserting a new article 16 "Definitions" to the articles of association as follows and to renumber the following articles in consequence:

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to 9 the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date

Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The meeting resolved to create ten different classes of shares, namely classes I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX and X and to determine the rights and obligations of the different classes of shares by amending and restating the articles of incorporation in the manner set forth below.

The meeting resolved to reduce the nominal value of each share in issue from one United States Dollar (USD 1) to one United States Dollar Cent (USD 0.01).

It is resolved to reclassify all existing twenty four thousand nine hundred (24,900) shares in issue in the Company into twenty four thousand nine hundred (24,900) shares of class I of a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) and to consequentially reduce the issued share capital and to allocate ninety nine United States Dollar Cent (USD0.99) per such share to the share premium account.

The meeting resolved to increase immediately thereafter the issued share capital by an amount of two million seventy two thousand eight hundred twenty nine United States Dollar and thirty United States Dollar Cent (2,072,829.30) to an amount of two million and seventy-three thousand and seventy-eight United States Dollar and thirty United States Dollar Cent (USD 2,073,078.30) by the issue of a total of two hundred seven million two hundred eighty two thousand nine hundred thirty (207,282,930) shares each with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) in such classes as set forth in the agenda here above and a total subscription price of two hundred seven million two hundred eighty two thousand nine hundred thirty United States Dollar (USD 207,282,930).

Thereupon the subscribers subscribed to the new shares as set out in the agenda to the meeting and fully paid such shares by contribution in cash of two hundred seven million two hundred eighty two thousand nine hundred thirty United States Dollar (USD 207,282,930).

The meeting resolved to allocate the nominal of one United States Dollar Cent (USD 0.01) per share to the issued share capital and the remainder to the share premium.

Evidence of the payment of the total subscription price of the two hundred seven million two hundred eighty two thousand nine hundred thirty (207,282,930) new shares so issued (being a total subscription price of two hundred seven million two hundred eighty two thousand nine hundred thirty United States Dollar (USD 207,282,930) was shown to the undersigned notary.

The meeting then resolved to amend article 5 and 14 of the articles of association as set forth in the agenda and to insert a new article 16 "Definitions" to the articles of association as set forth in the agenda and to renumber the following articles in consequence.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand euros

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenu une assemblée générale extraordinaire des associés de «Proteger Holding S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 30 mai 2012 suivant un acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1677 du 4 juillet 2012 et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 169.211.

L'assemblée a été présidée par Me Ralph Beyer, maître en droit, résidant à Luxembourg.

A été nommé secrétaire et scrutateur Me Namik Ramic, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les vingt-quatre mille neuf cents (24.900) parts sociales émises dans la Société sont représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société déclarent qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant, tous ces éléments étant liés les uns aux autres et décidés à travers une seule résolution:

(A) création de dix classes de parts sociales différentes, à savoir les classes I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, et X et détermination des droits et obligations des différentes parts sociales en modifiant les statuts de la Sociétés tel que prévu au point (E);

(B) réduction d'une valeur nominale de chaque part en question de un dollar américain (USD 1) en un cent de dollar américain (USD 0,01);

(C) reclassification des vingt-quatre mille neuf cent (24.900) parts sociales en vingt-quatre mille neuf cent (24.900) parts sociales de classe I de parts sociales;

(D) augmentation immédiate du capital social d'un montant de deux millions soixante-douze mille huit cent vingt-neuf dollars américains et trente cent de dollar américain (2.072.829,30) à un montant de deux millions soixante-treize mille soixante-dix-huit dollars américains et trente cent de dollar américain (USD 2.073.078,30) par l'émission d'un total de deux cent-sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente (207.282.930) parts sociales dans telles classes comme énoncé ci-après, chaque à une valeur nominale de un cent de dollar américain (USD 0,01) et un prix total de souscription de deux cent sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente dollars américains (USD 207.282.930); souscription aux nouvelles parts sociales par les souscripteurs en proportion comme précisé ci-après et paiement en liquide du prix intégral de souscription de deux cent sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente dollars américains (USD 207.282.930), allocation d'un montant égal à la valeur nominale de un cent de dollar américain (USD 0,01) par Parts Sociales ainsi émises au capital social et un montant de deux cent cinq millions deux cent dix mille cent dollars américains et soixante-dix cent de dollar américain (USD 205.210.100,70) à la réserve légale et le solde à la prime d'émission,

Souscripteur	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	I	4 953 347
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	I	4 550 884
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	I	4 232 004
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	I	4 650 307
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	I	1 912 855
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	I	406 486
Total classe I		20.705.883
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	II	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	II	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	II	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	II	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	II	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	II	406 486
Total classe II		20.730.783
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	III	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	III	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	III	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	III	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	III	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	III	406 486
Total classe III		20.730.783
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	IV	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	IV	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	IV	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	IV	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	IV	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	IV	406 486
Total classe IV		20.730.783
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	V	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	V	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	V	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	V	4 656 403

Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	V	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	V	406 486
Total classe V		20.730.783
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	VI	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	VI	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	VI	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	VI	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	VI	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	VI	406 486
Total classe VI		20.730.783
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	VII	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	VII	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	VII	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	VII	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	VII	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	VII	406 486
Total classe VII		20.730.783
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	VIII	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	VIII	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	VIII	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	VIII	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	VIII	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	VIII	406 486
Total classe VIII		20.730.783
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	IX	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	IX	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	IX	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	IX	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	IX	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	IX	406 486
Total classe IX		20.730.783
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	X	4 958 646
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	X	4 556 337
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	X	4 237 550
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	X	4 656 403
Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	X	1 915 361
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	X	406 486
Total classe X		20.730.783

(E) modification des statuts de la Société en modifiant les articles 5 et 14 et en ajoutant un nouvel article 16 (renu-
méroation des articles suivants en conséquence) tel qu'indiqué ci-après:

(i) modification de l'article 5 qui aura la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions soixante-treize mille soixante-dix-huit dollars américains
et trente cent de dollar américain (USD 2.073.078,30) divisé en

Vingt millions sept cent trente mille sept cent quatre-vingt-trois (20.730.783) parts sociales de classe I,
Vingt millions sept cent trente mille sept cent quatre-vingt-trois (20.730.783) parts sociales de classe II,
Vingt millions sept cent trente mille sept cent quatre-vingt-trois (20.730.783) parts sociales de classe III,
Vingt millions sept cent trente mille sept cent quatre-vingt-trois (20.730.783) parts sociales de classe IV,
Vingt millions sept cent trente mille sept cent quatre-vingt-trois (20.730.783) parts sociales de classe V,
Vingt millions sept cent trente mille sept cent quatre-vingt-trois (20.730.783) parts sociales de classe VI,
Vingt millions sept cent trente mille sept cent quatre-vingt-trois (20.730.783) parts sociales de classe VII,
Vingt millions sept cent trente mille sept cent quatre-vingt-trois (20.730.783) parts sociales de classe VIII,
Vingt millions sept cent trente mille sept cent quatre-vingt-trois (20.730.783) parts sociales de classe IX,
Vingt millions sept cent trente mille sept cent quatre-vingt-trois (20.730.783) parts sociales de classe X,

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un cent de dollar américain (USD 0,01) et les droits et obligations comme prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la Classe X).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes X, IX, VIII, VII, VI, V, IV, III, II, et I sera le Montant Disponible de la Classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

(ii) modification de l'article 14 qui aura la teneur suivante:

Art. 14. Distributions.

13.1. Sur le bénéfice net, il sera affecté cinq pourcent (5%) sur le compte réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2. Le solde sera distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

13.3. Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distributions, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la loi, conformément avec les dispositions établies ci-après.

13.4. Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

13.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance peut prendre une décision finale quand aux cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt de sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenues par la Société pour le compte des détenteurs des parts sociales.

13.6. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales sans égard à la classe, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les parts sociales de Classe X, puis si aucune part sociale de Classe X n'existe, les parts sociales de Classe IX et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de Classe I qui existent).

(iii) insertion d'un nouvel article 16 «Définitions» dans les statuts et renumérotation des articles suivants en conséquence:

Art. 16. Définitions.

Montant Disponible	<p>Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:</p> $MD = (PN + P+ RC) - (Pe + RL)$ <p>où:</p> <p>MD = Montant Disponible PN = Profits Nets (incluant les profits reportés) P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée Pe = pertes (incluant les pertes reportées) RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts</p>
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.
Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:	

Résolution unique

L'assemblée a décidé de créer dix classes de parts sociales différentes, à savoir les classes I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX et X et de déterminer les droits et obligations s'y rapportant en modifiant les statuts de la Société tel que prévu au point (D) de l'ordre du jour de la présente assemblée.

L'assemblée a décidé de diminuer la valeur nominale de chaque par sociale en émission de un dollar américain (USD 1) à un cent de dollar américain (USD 0,01).

L'assemblée a décidé de reclassifier tous vingt-quatre mille neuf cents (24,900) parts sociales existantes émises de la Société en vingt-quatre mille neuf cents (24,900) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de un cent de dollar américain (USD 0,01) et par conséquent réduire le capital social émis et d'allouer quatre-vingt-dix-neuf cent de dollar américain (USD 0,99) au compte de la prime d'émission.

L'assemblée a ensuite décidé d'augmenter immédiatement par la suite le capital social émis de la Société d'un montant de deux millions soixante-douze mille huit cent vingt-neuf dollars américains et trente cent de dollar américain (USD 2,072,829.30) à un montant de deux millions quatre-vingt-dix-sept mille sept cent vingt-neuf dollars américains et trente cent de dollar américain (USD 2,097,729.30) par l'émission d'un total de deux cent sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente (207,282,930) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de un cent de dollar américain (USD 0,01) de cette classe tel qu'indiqué dans l'ordre du jour de la présente assemblée et un prix total de souscription de deux cent sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente dollars américains (USD 207,282,930).

Ensuite les souscripteurs ont souscrit aux nouvelles parts sociales ainsi émises tel qu'indiqué dans le tableau de l'ordre du jour et ont entièrement payé telles parts sociales par apport en liquide de deux cent sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente dollars américains (USD 207,282,930).

L'assemblée a décidé d'allouer la valeur nominale de un cent de dollar américain (USD 0,01) par part sociale au capital sociale émis et le solde à la prime d'émission.

Une preuve de paiement du prix total de souscription des deux cent sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente dollars américains (207,282,930) nouvelles parts sociales ainsi émises (étant un prix total de souscription de deux cent sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente dollars américains (USD 207,282,930) a été produite au notaire soussigné.

L'assemblée a ensuite décidé de modifier les articles 5 et 14 des statuts tel qu'indiqué dans l'ordre du jour et d'insérer un nouvel article 16 «Définitions» dans les statuts tel qu'indiqué dans l'ordre du jour et de renuméroter les articles suivants en conséquence.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à six mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les mandataires ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Beyer, N. Ramic, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2012. Relation: LAC/2012/37182. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012104020/495.

(120142281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Black Rhino Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 154.454.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 31 juillet 2012

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Alessandro CUSUMANO, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;

- Mme Vania BARAVINI, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- I.C. DOM-COM S.à r.l., ayant son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 133.127, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012105529/21.

(120144343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Rubik Ventures, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 101.600,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.544.

Rectificatif des comptes déposés au RCS le 23/05/2012 sous la référence L120084243

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105263/11.

(120143622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

RBC Finance S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 169.988.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 août 2012

L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. David McWilliams, dont l'adresse est située au 10, Allée des Poiriers, L-2360 Luxembourg, en qualité de gérant A, membre du conseil de gérance de la Société, avec effet au 2 août 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBC Finance S.à r.l./B.V.
Un Mandataire

Référence de publication: 2012105264/14.

(120143532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Remake, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.855.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

Il résulte des résolutions prises à Luxembourg, par l'associé unique, en date du 2 août 2012, que:

- 1) La démission du gérant, Monsieur MARTINS MARQUES Joao Paulo, avec effet au 31 août 2012, est acceptée.
- 2) Monsieur LEMPREUR Jean-Claude, né à Metz (France), le 17 février 1956, demeurant à F-57120 ROMBAS, rue de la Paix, 50, est nommé au poste de gérant technique ainsi libéré, à partir du 1^{er} septembre 2012.

GANYLUX S.A.

Signature

Représentant

Référence de publication: 2012105265/16.

(120143230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Samisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.009.

—
Veuillez prendre note que l'actionnaire unique, M. Fredrik ALAMAA, a changé d'adresse et réside désormais au 23, Dreilindenstrasse, CH-6006 Luzern, Suisse.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour SAMISA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105288/13.

(120143796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Resimmob Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 54.295.

—
Par la présente la société RESIMMOB HOLDING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 54 295, tient à porter à connaissance qu'il y a lieu de modifier l'adresse de Monsieur Christian DURUSSEL comme suit:

L'adresse de Monsieur Christian DURUSSEL est établie professionnellement au 53, Avenue Blanc 1211 Genève en Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30/05/2012.

Référence de publication: 2012105267/14.

(120143194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Royal Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.626.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105269/10.

(120143349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Urban Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.697.

L'an deux mille douze, le neuf août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "URBAN HOLDING SA", ayant son siège social au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 109697, constituée suivant acte reçu par Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg le 21 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1297 du 30 novembre 2005; dont les statuts avaient été modifiés par actes reçus par le notaire soussigné en date du 6 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2623 du 1^{er} décembre 2010 et en date du 21 décembre 2010 publié au Mémorial C numéro 2123 du 12 septembre 2011 et pour la dernière fois en date du 8 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2736 du 10 novembre 2011.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette Wohl, demeurant professionnellement au 5 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 22.310 (vingt deux mille trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,-€ (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux millions sept cent soixante neuf mille euros (2.769.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent trente et un mille euros (2.231.000,- EUR) à cinq millions euros (5.000.000,- EUR) par l'émission de 27.690 actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune,

2.- Souscription à ces 27.690 (vingt-sept mille six cent quatre-vingt dix) actions nouvelles à leur valeur nominale comme suit:

- souscription de 19.383 actions nouvelles par la société GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, société établi selon les lois de Nouvelle Zélande, avec siège social à 56, Victoria Street, 6011 Wellington, New Zealand, enregistrée sous le numéro 1173755, agissant en sa qualité de trustee de KOSMO TRUST,

- souscription de 7.753 actions nouvelles par la société GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, société établi selon les lois de Nouvelle Zélande, avec siège social à 56, Victoria Street, 6011 Wellington, New Zealand, enregistrée sous le numéro 1173755, agissant en sa qualité de trustee de PUPSE TRUST et

- souscription de 554 actions nouvelles par la société GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, société établi selon les lois de Nouvelle Zélande, avec siège social à 56, Victoria Street, 6011 Wellington, New Zealand, enregistrée sous le numéro 1173755, agissant en sa qualité de trustee de EMUNA TRUST.

3.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts.

4.- Suppression du 2^e et 3^e alinéa de l'article 5 concernant le capital autorisé.

5.- Modification afférente de l'article 5.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux millions sept cent soixante neuf mille euros (2.769.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux million deux cent trente et un mille euros (2.231.000,- EUR) à cinq millions euros (5.000.000,- EUR) par l'émission de 27.690 actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter:

la souscription aux 19.383 actions nouvelles à leur valeur nominale par la société GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, société établie selon les lois de Nouvelle Zélande, avec siège social à 45, Victoria Street, 6011 Wellington, Nouvelle Zélande, enregistrée sous le numéro 1173755, agissant es-qualité de trustee de KOSMO TRUST, ici représentée par Mme Colette Wohl, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} août 2012;

la souscription aux 7.753 actions nouvelles à leur valeur nominale par la société GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, agissant es-qualité de trustee de PUPSE TRUST, ici représentée par Mme Colette Wohl, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} août 2012 et

la souscription aux 554 actions nouvelles à leur valeur nominale par la société GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, agissant es-qualité de trustee de EMUNA TRUST, ici représentée par Mme Colette Wohl, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} août 2012.

Faisant suite à cette acceptation, la société GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, déclare souscrire 19.383 actions nouvelles à leur valeur nominale agissant es-qualité de trustee de KOSMO TRUST, 7.753 actions nouvelles agissant es-qualité de trustee de PUPSE TRUST et 554 agissant es-qualité de trustee de EMUNA TRUST.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des apports en numéraire de € 2.769.000 (deux millions sept cent soixante neuf mille euros) correspondant à l'émission des vingt-sept mille six cent quatre vingt dix nouvelles actions de sorte que ladite somme se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:"

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social souscrit de la société est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de supprimer le 2^e et 3^e alinéa de l'article 5 concernant le capital autorisé.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à cinq millions euros (EUR 5.000.000,-) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

Suit la traduction anglaise:

In the year two thousand twelve, on the ninth day of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "URBAN HOLDING SA", a Luxembourg "société anonyme", joint stock company having its registered office at 5, Boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 109.697, incorporated before Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg by deed established on the 21st July 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1297 of the 30th November 2005, amended by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg established on the

6th October 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2623 of the 1st December 2010; amended by deed of the same notary established on the 21st December 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2123 of the 12th September 2011 and amended for the last time by deed of the same notary established on the 8th September 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2736 of the 10th November 2011.

The meeting is presided by Flora Gibert, employee residing in Luxembourg. The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Colette Wohl, with professional address at 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 22.310 (twenty two thousand three hundred and ten) shares with a par value of 100,- € (one hundred euros) per share, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 2,769,000 (two million seven hundred sixty nine thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 2.231.000,- (two million two hundred thirty one thousand euro) to EUR 5,000,000 (five million euro) by the issue of 27.690 (twenty seven thousand six hundred and ninety) new shares having a par value of EUR 100 (one hundred euros) each.

2.- Subscription to the 27,690 twenty seven thousand six hundred and ninety) new shares at their nominal value as follows:

Subscription to 19.383 new shares by GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, company established under the laws of New Zealand, with registered office at 56, Victoria Street, 6011 Wellington, New Zealand, registered under number 1173755, acting as trustee of KOSMO TRUST,

Subscription to 7.753 new shares by GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, company established under the laws of New Zealand, with registered office at 56, Victoria Street, 6011 Wellington, New Zealand, registered under number 1173755, acting as trustee of PUPSE TRUST and Subscription to 554 new shares by GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, company established under the laws of New Zealand, with registered office at 56, Victoria Street, 6011 Wellington, New Zealand, registered under number 1173755, acting as trustee of EMUNA TRUST

3.- Amendment of article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation

4.- Suppression of the paragraph 2 and 3 of article 5 of the articles of incorporation.

5.- Amendment of article 5

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 2,769,000 (two million seven hundred sixty nine thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2,231,000,- (two million two hundred thirty one thousand euros) to EUR 5,000,000 (five million euros) by the issue of 27,690 (twenty seven thousand six hundred and ninety) new shares having a par value of EUR 100 (one hundred euros) each.

Second resolution

The meeting decides to admit the subscription to 19,383 (nineteen thousand three hundred and eighty three) new shares at their nominal value by GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, company established under the laws of New Zealand, with registered office at 56, Victoria Street, 6011 Wellington, New Zealand, registered under number 1173755, acting as trustee of KOSMO TRUST, represented by Mrs. Colette Wohl with a proxy given on 1st August 2012;

the subscription to 7,753 new shares by GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, company established under the laws of New Zealand, with registered office at 56, Victoria Street, 6011 Wellington, New Zealand, registered under number 1173755, acting as trustee of PUPSE TRUST, represented by Mrs. Colette Wohl with a proxy given on 1st August 2012 and

the subscription to 554 new shares by GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, company established under the laws of New Zealand, with registered office at 56, Victoria Street, 6011 Wellington, New Zealand, registered under number 1173755, acting as trustee of EMUNA TRUST, represented by Mrs. Colette Wohl with a proxy given on 1st August 2012.

Thereupon GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED,

declared to subscribe 19.383 new shares at their nominal value, acting as trustee of KOSMO TRUST, 7.753 new shares at their nominal value, acting as trustee of PUPSE TRUST, 554 new shares at their nominal value, acting as trustee of EMUNA TRUST.

The new shares are fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 2,769,000 (two million seven hundred sixty nine thousand euros), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Art. 5. First paragraph. "The corporate capital is fixed at EUR 5.000.000.- (five million Euro) represented by 50.000 (fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, entirely subscribed and fully paid up."

Fourth resolution

The meeting decides to suppress the paragraph 2 and 3 of article 5 of the articles of incorporation regarding the authorised share capital.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to suppress the second and third paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 5. "The corporate capital is fixed at EUR 5.000.000.- (five million Euro) represented by 50.000 (fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, entirely subscribed and fully paid up.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand two hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Signé: F. Gibert, C. Wohl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 août 2012. Relation: LAC/2012/38390. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012105963/195.

(120143969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

HRGT Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.830.

Extrait du contrat de cession de parts sociales

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 3 août 2012, l'associé unique de la société, OCM Luxembourg OPPS VIII S.à r.l., a cédé douze mille (12.000) parts sociales qu'il détenait dans la société comme suit:

1/ trois mille (3.000) parts sociales ont été transférées à OCM Luxembourg OPPS VIII (Parallèle 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.099;

2/ trois mille (3.000) parts sociales ont été transférées à OCM Luxembourg Huntington S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.393;

3/ trois mille (3.000) parts sociales ont été transférées à OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.690; et

4/ trois mille (3.000) parts sociales ont été transférées à OCM Luxembourg ROF V S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.509.

En conséquence de cette cession de parts sociales, OCM Luxembourg OPPS VIII S.à r.l., détient donc désormais trois mille (3.000) parts sociales dans la société et OCM Luxembourg OPPS VIII (Parallèle 2) S.à r.l., OCM Luxembourg Huntington S.à r.l., OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l. et OCM Luxembourg ROF V S.à r.l., sont désormais associés de la société et détiennent chacune trois mille (3.000) parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HRGT Holdco S.à r.l.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012105689/30.

(120144007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

TomTom Treasury Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.141.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of July.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

TomTom International B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands with registered office at Rembrandtplein 35, 1017 CT Amsterdam and registered with the trade register of the Chambers of Commerce of Amsterdam under the number 34076599 (the Parent),

hereby represented by Me Anne-Claire WAX, lawyer, residing professionally in Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of TomTom Treasury Luxembourg II S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.141 (the Company);

- the Company has been incorporated on November 24th, 2008 pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2911 of December 5th, 2008;

- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of notary Paul DECKER, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-un juillet.

Par devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute;

A comparu:

TomTom International B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Rembrandtplein 35, 1017 CT Amsterdam, et inscrite auprès de registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34076599 (la Société Mère),

ici représentée par Maître Anne-Claire WAX, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- la Société Mère détient la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante sous la dénomination TomTom Treasury Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.141 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2911 du 5 décembre 2008;

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;

- la Société Mère a une parfaite connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé par la présente de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou dûment provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle déclare expressément par la présente s'engager à prendre à sa charge tout passif (le cas échéant) pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier tout passif impayé ou inconnu à ce jour de la Société avant tout paiement à sa personne;

- sur ce, la Société est liquidée par la présente et la liquidation est clôturée; et

- les livres et registres relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Anne-Claire WAX, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 août 2012. Relation GRE/2012/2929. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012105314/92.

(120143689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Vexinluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.952.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 08 septembre 2011

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEXINLUXE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012105350/16.

(120143277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

S.I.G. Kapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 152.475.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105270/10.

(120143974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Senior Assist International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Milfix Health Care East S.à r.l.).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 165.943.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012105272/11.

(120143533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Sky Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 145.803.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 20 juillet 2012

Le siège social de la société a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 14.08.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Sky Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105275/14.

(120143517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Ardec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 30, rue Louis XIV.
R.C.S. Luxembourg B 9.599.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ARDEC S.A. du 10 août 2012 a:

- renouvelé Monsieur Claude DIDIER, né le 17 avril .1.955 à Luxembourg, demeurant à L-8134 Bridel, 7 rue Henri Hemes, dans ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée statutaire de 2016;

- renouvelé Monsieur René DONDELINGER, né le 10 octobre 1926 à Luxembourg, demeurant à L-1254 Luxembourg, 6 rue Margeritte de Brabant, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée statutaire de 2016;

- renouvelé Madame Simone DONDELINGER, née le 18 avril 1964 à Luxembourg, demeurant à L-8134 Bridel, 7 rue Henri Hemes, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée statutaire de 2016;

- renouvelé Monsieur Herbert GROSSMANN, né le 6 octobre 1921 à Luxembourg, demeurant à L-2443 Senningerberg, 75 rue des Romains, dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012105483/20.

(120144544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

**Biosea, Société Anonyme Soparfi,
(anc. Cernunos).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 161.903.

L'an deux mille douze, le huit août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CERNUNNOS", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 161.903, constituée suivant acte reçu le 5 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2017 du 31 août 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Frédéric NOËL, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour :

1.- Modification de la dénomination sociale de la société en BIOSEA.

2.- Modification afférente de l'article 1.2. des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en BIOSEA et de modifier en conséquence l'article 1.2. des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1.2. La Société adopte la dénomination BIOSEA.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, F. Noel, J. Elvinger.

110153

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 août 2012. Relation: LAC/2012/38154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012105567/39.

(120143946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Spotclark S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.119.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.470.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} août 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Rits, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Mario Cohn, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012105281/15.

(120143273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

ASSOCIATION DES SOUFIS TIJANI DU Luxembourg - Membre du Cercle des Souffles, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1613 Luxembourg, 59, rue Jean François Gangler.

R.C.S. Luxembourg F 9.247.

—
STATUTS

Membres fondateurs:

El Hadji Mbargane Fall domicilié 21 rue du Château L-1329 Dommeldange

Anna Fall domiciliée 21 rue du Château L-1329 Dommeldange

Doudou Cissé domicilié 59 rue Jean François Gangler L-1613 Luxembourg

Hassane Ben Gelloume domicilié 4 Grusswiss L-6555 Bollendorf-Pont

Awa Thiongane domiciliée 4 rue de Marville L-2119 Luxembourg

Adji Fall domiciliée 34 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

Aliou Souaré domicilié 65 route de Luxembourg L-8077 Bertrange

Ndèye NDiacké Mboup domiciliée 217 route de Differdange L-4438 Soleuvre

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «ASSOCIATION DES SOUFIS TIJAIMI DU Luxembourg - Membre du Cercle des Souffles» association sans but lucratif, en abrégé ASTL asbl».

Le siège est installé à Luxembourg L-1613, 59 rue Jean François Gangler. Il peut être transféré en tout autre lieu sur décision de l'Assemblée Générale.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet de créer et de développer pour les soufis du Luxembourg un contexte relationnel privilégié basé sur les valeurs humaines de moralité et de respect mutuel pour favoriser la solidarité, l'entraide et la cohésion sociale entre les membres de cette communauté.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande verbale ou écrite.

Les membres fondateurs et actifs ont les pouvoirs que leur confère la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et les présents statuts. Ils s'engagent de ce fait à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 120 euro.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postal ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par affichage au siège et par email.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration composé au minimum de 3 et maximum 8 membres, élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de 3 ans.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier: le président exerce l'ensemble des fonctions prévues par les présents statuts, le secrétaire est responsable de la convocation des organes de l'association et de la rédaction des procès-verbaux s'y référant. Le trésorier est responsable de la gestion comptable de l'association.

Les actes engageant l'association sont signés conjointement par le président et un autre administrateur mandaté à cet effet. En cas d'absence d'un mandataire, le Conseil d'Administration délègue pour une période déterminée sa fonction à un autre membre désigné au cours du Conseil d'administration précédent la période d'absence.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité absolue des membres élus.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association et la représente vis-à-vis des tiers. Il met en oeuvre les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport moral, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} Septembre de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 août et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Afin d'examen, l'assemblée désigne un/deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 18. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

Art. 19. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 août.

Art. 20. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- Un fonds de base pourvu par les membres fondateurs;
- Des cotisations des membres fondateurs et actifs;
- Des dons, legs et mécénat en sa faveur
- Des subsides
- L'autofinancement;

Art. 21. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Luxembourg, le 10 août 2012.

Mbargane Fall / Anna Fall / Doudou Cissé / Hassane Ben Gelloume / Awa Thiongane / Adji Fall / Aliou Souaré /
Ndèye NDiacké Mboup

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2012105381/107.

(120142579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Saco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.129.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105284/9.

(120143624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

SNF S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105302/9.

(120143770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

UVA Overseas I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 163.366.

In the year two thousand and twelve, on the seventh of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy under the denomination of "UVA OVERSEAS I S.A.", R.C.S Luxembourg B 163.366, incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated August 4th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2696 of November 5th, 2011. The Articles of Association have not been modified since.

The meeting is presided by Mr. Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs. Sylvie DUPONT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The assembly elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the fifty thousand (50,000) shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, representing the total capital of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted

and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented at the meeting and members of the bureau shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of HALSEY S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

The meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The meeting resolves to appoint HALSEY S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, R.C. B Numéro 50.984, with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Third resolution

The meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders.

The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The meeting finally resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Fourth resolution

The meeting resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, (ii) to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and (iii) to grant them discharge (quitus) for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand two hundred euro (1.200,- EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "UVA OVERSEAS I.S.A.", R.C.S Luxembourg B 163.366, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, constitué suivant un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, daté du 4 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2696 du 5 novembre 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que toutes les cinquante mille (50.000) actions, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,.) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans notice préalable. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les mandataires de tous les actionnaires représentés à l'assemblée et des membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
2. Nomination de HALSEY S.à r.l. en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
5. Divers.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer HALSEY S.à r.l, R.C. B Numéro 50.984, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les actionnaires décident en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

Les actionnaires décident également de conférer pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Les actionnaires décident finalement de donner instruction au Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide (i) de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce

jour, (ii) de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs de la Société pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et (iii) de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelle nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et, après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, S. Dupont, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 août 2012. LAC/2012/38213. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012105964/144.

(120144225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Truman Properties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 137.980.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 août 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Jean-Yves Nicolas
- Michaël Zianveni
- Sébastien Gravière

Le commissaire aux comptes est Cederlux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012105332/18.

(120143529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Samarec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 37.365.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Pour: SAMAREC S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012105286/15.

(120143280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Davidis Restaurants Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 162.878.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 22 août 2011, que

- Monsieur Gerben WILLEMS a cédé 499 parts sociales à la société G. Willems Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social à NL-1412HR Naarden, Ferdinand Bollaan 16, inscrite à la Chambre de Commerce de Gooi-, Eem-et Flevoland sous le numéro 34224292;

- Monsieur Thibaut VAN HÖVELL TOT WESTERFLIER a cédé 2.501 parts sociales à la société G. Willems Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social à NL-1412HR Naarden, Ferdinand Bollaan 16, inscrite à la Chambre de Commerce de Gooi-, Eem-et Flevoland sous le numéro 34224292;

- Monsieur Thibaut VAN HÖVELL TOT WESTERFLIER a cédé 3.000 parts sociales à la société Tacking B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social à NL-3743HK Baarn, de Genestetlaan 8, inscrite à la Chambre de Commerce de Gooi-, Eem-et Flevoland sous le numéro 32171719.

Par conséquent, à compter du 22 août 2011, la répartition du capital social de la société DAVIDIS RESTAURANTS SARL est comme suit:

Monsieur Thibaut VAN HÖVELL TOT WESTERFLIER, précité:	4.000 parts sociales
TACKING B.V.	3.000 parts sociales
G. WILLEMS HOLDING B.V.	<u>3.000 parts sociales</u>
TOTAL:	10.000 parts sociales

Acceptation de cession de parts

a) Monsieur Thibaut van Hövell tot Westerflie, administrateur de sociétés, né à Curaçao le 12 juillet 1970, demeurant à B-1180 Bruxelles (Belgique), 23, avenue du Vert Chasseur;

b) Monsieur Werner Krabbe, consultant, né à Weerselo (Pays-Bas) le 1^{er} octobre 1972, demeurant à NL-3743 HK Baarn (Pays-Bas), 8, De Genestetlaan,

c) La société en commandite à responsabilité limitée BFSH Management SCRL, avec siège social à B-1050 Bruxelles, avenue Louise 176, boîte 9, RPM Brussels 0425.267.301 et représentée par son représentant permanent Monsieur Thibaut van Hövell tot Westerflie, gérant, préqualifié,

agissant en leur qualité de gérants de la société, déclarent accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Grevenmacher, le 22 août 2011.

Pour extrait conforme

VAN HÖVELL TOT WESTERFLIER Thibaut / KRABBE Werner / BFSH Management SCRL

- / - / Représentée par Monsieur VAN HÖVELL TOT WESTERFLIER Thibaut

Référence de publication: 2012105603/39.

(120144163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Samisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAMISA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105287/11.

(120143633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

SB International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.089.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Juillet 2012.

SB International S.à r.l.
Fabrice Rota
Manager

Référence de publication: 2012105289/14.

(120143133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Sea International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 113.728.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012105291/14.

(120143373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Triodos Sicav I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.549.

En date du 2 octobre 2006, Monsieur Patrick Goodman, 7, route d'Esch, -L-1470 Luxembourg a été nommé, pour une période indéterminée, délégué à la gestion journalière («dirigeant»).

En date du 19 juin 2012, Monsieur Michael Jongeneel, Nieuweroordweg 1, NL-3700 AB Zeist a été nommé, pour une période indéterminée, délégué à la gestion journalière («dirigeant»).

Pour Triodos SICAV I
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012105316/15.

(120143496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

SN GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 104.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SN GP S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105300/11.

(120143677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.
